

- Édito : Appauvrir les retraités
- Rencontre avec les parlementaires
- Le CDCA
- EHPAD : un Eldorado pour qui ?

Appauvrir les retraité.e.s ... pour enrichir les riches !

80 000 retraité.e.s ont exprimé leur colère le 28 septembre, soit 3 fois plus que lors des précédentes journées d'action. **L'annonce de l'augmentation de 25% du taux de CSG en a été le déclencheur.**

Créée par Michel Rocard en 1990, cette CSG visait à renflouer les caisses de la Sécu. Critiquée, elle a perduré avec quelques qualités (proportionnalité, obligation d'affectation à la Sécu), des défauts (non progressive, applicable aux seules personnes physiques, pas aux entreprises) et un danger à terme : sa substitution aux cotisations salariales, donc au financement socialisé de la Sécu. Après la branche famille, la CSG va compenser les cotisations chômage. Et ensuite ?

Nous y voilà !

L'étatisation est en marche pour ramener la Sécu à une couverture minimale et confier l'essentiel aux actuelles complémentaires ou mutuelles dont les tarifs vont grimper. La hausse de la CSG des retraité.e.s n'aura pas de compensation puisque nous ne payons pas de cotisations salariales. Cependant, nos cotisations versées pendant nos années d'activité ont alimenté la protection sociale. N'avons-nous plus de droits ? Ne parle-t-on pas en haut lieu «d'allocation sociale» en lieu et place de pension ? Ce processus enclenché est lourd de menace pour notre modèle social. Si encore c'était pour mener une politique sociale

Rencontre avec les parlementaires de l'Aude et constat...

Dans le cadre des actions du 28 septembre, le «groupe des 9» avait demandé audience aux 3 nouveaux députés LREM.

Seule **Mme ROBERT élue de la 3^e circonscription** (Castelnaudary Limoux) a répondu à cette première sollicitation. La rencontre s'est déroulée le 6 octobre. L'élue a expliqué son engagement politique par sa volonté d'améliorer la situation du département qui est le 2^e le plus pauvre du pays. Elle participe à une **commission** parlementaire traitant des retraité.e.s et personnes âgées pour agir dans ce sens. Le +1,7% de CSG a été au **cœur de la discussion**, non seulement comme un facteur de diminution du pouvoir d'achat des retraité.e.s mais aussi comme moyen se substituant aux cotisations pour le financement de la protection sociale. En résumé, cette nouvelle élue ne semble pas prendre la mesure de sa mission qui est de voter des lois qui ont un caractère national. Nous lui avons fait part de nos inquiétudes devant les orientations régressives du gouvernement. Son attachée nous a renvoyé aux institutions et aux résultats des élections.

Nous avons relancé les deux autres députés à l'occasion de la semaine d'action du 6 au 11 novembre et nous avons également sollicité une audience auprès des deux sénateurs de l'Aude.

Mr PEREA, député de la 2^e circonscription (Narbonne) qui s'était défilé une première fois, a laissé la délégation des retraité.e.s face à son attaché parlementaire suite à un «empêchement». Ce néo

LREM a été directeur de campagne de l'ancien député-maire PS de Narbonne puis secrétaire général de la mairie. PS qu'il aurait quitté faute d'en obtenir l'investiture. Son assistant, rompu comme lui aux démarches politiques, a surtout insisté sur la légitimité du pouvoir «sans prendre de gants» : devant la délégation, il utilise des éléments de langage technocratiques et rebattus. Ainsi l'application de l'augmentation de la CSG aux retraité.e.s à partir d'une pension de 1.200 euros ne serait qu'une question de mathématique ! Il justifie de même la fermeture massive de lits dans les hôpitaux ! Le dialogue, dès lors, s'avère pour le moins infructueux pour ne pas dire impossible. Il semble bien que le député absent a su prendre le vent et qu'avec le soutien inconditionnel de son assistant, il saura garder le cap.

Nous n'avons pas encore rencontré Mme HERIN, elle aussi LREM, élue de la 1^{ère} circonscription (Carcassonne). Un contretemps et une proposition de rencontre qui coïncidait avec le congrès départemental de la CGT ont fait différer ce RV qui devrait se tenir le 01/12. Universitaire retraitée, elle était adjointe au maire de droite de Carcassonne.

Enfin, nous avons rencontré **le sénateur PS de Narbonne, Mr COURTEAU**. Il nous a accueilli en nous distribuant un amendement écrit déposé par le groupe socialiste et républicain du Sénat. Il s'est dit prêt à soutenir le rejet de l'augmentation de la CSG (dont on sait qu'elle a été rejetée par la commission des lois du Sénat). Nous lui avons donné nos arguments. Nous avons aussi



ambitieuse en faveur des jeunes ! Qui peut croire qu'ils seront bien traités avec la loi travail XXL, la modification de l'ISF ou la nouvelle trouvaille dite « flat tax » au bénéfice des plus riches ?

Hausser le ton !

Notre voie est celle de l'unité, de la solidarité et de la persévérance. Le 1/4 de la population ne peut pas à ce point être marginalisé. Exigeons un véritable statut du retraité, citoyen à part entière.

Haussons le ton, mobilisons autour de nous. Mille raisons nous y poussent.

Alain CAZANAVE



abordé la question de la désertification médicale et l'affaiblissement des services publics. Nous avons fait part de nos craintes sur la fiscalisation de la protection sociale. Il a tenu à se dégager des décisions prises par le gouvernement sortant sur la loi Travail « El-Khomri ».

En conclusion :

Loin des ruptures affichées, ce gouvernement poursuit, en les aggravant, les politiques néolibérales de ses prédécesseurs. Force est de constater que les élu.e.s de la majorité présidentielle connaissent peu le dossier « retraité.e.s ».

Retraité.e.s, nous ne sommes ni privilégié.e.s, ni assisté.e.s, notre pouvoir d'achat a baissé de 20 % en 12 ans. La pension moyenne est de 1.380 euros (1.050 € pour les femmes), 60 % d'entre nous sont touché.e.s par l'augmentation de la CSG, soit plus de 10 millions.

Le pouvoir et nos élu.e.s doivent comprendre que nous n'entendons pas, demain, renoncer à nos revendications.

Ont participé aux délégations :
Jeanne MORER, Guy AYATS, Régis TRILLES, Jacqueline ROUGIER, Alain CAZANAVE

Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)



Formation spécialisée pour les questions relatives aux personnes âgées

Réunion du 17 novembre 2017 – Compte-rendu

La réunion s'est tenue de 14 heures à 16 heures 30, Salle Gaston Defferre, équipée de tables et chaises en formation rectangulaire et de micros, conformément à la demande formulée par l'intersyndicale.

Des membres de la FSU prêts à prendre des responsabilités.

Il est à noter qu'un certain nombre de camarades de la FSU ont été proposés pour siéger dans les différentes instances ou commissions. Elles et ils seront ou non élus et installés lors de la prochaine réunion plénière qui aura lieu au premier trimestre 2018. Il s'agit de :

- Régis TRILLES (titulaire) et Jeanne MORER (suppléante) au Conseil Territorial de Santé
- Jeanne MORER (titulaire) à la Commission Départementale d'agrément des mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel
- Régis TRILLES (titulaire) membre du bureau du CDCA au titre du 1^{er} collègue



Un règlement intérieur pour préciser les conditions de fonctionnement.

La discussion du règlement intérieur a mobilisé la plus grande partie de la réunion. Des propositions ont été actées.

Le remboursement des frais de déplacement engagés par les titulaires (ou leur remplaçant en cas d'absence) pour participer aux différentes réunions (plénière, formation personnes âgées ou personnes handicapées doit faire l'objet d'une décision budgétaire du Conseil Départemental. Les suppléants pourront assister aux séances sans être défrayés. Nous avons demandé la même prise en charge pour les délégués du CDCA qui vont participer à ce titre à d'autres instances dont certaines relèvent du département, d'autres à la fois du département et de l'ARS.

Dans la loi d'ASV il n'est pas précisé que les employeurs sont tenus de libérer les représentants syndicaux membres du CDCA sans que ceux-ci soient pénalisés (rattrapage, perte de salaire ...) Ce point ne relève pas de la responsabilité du département. Un éclaircissement est pourtant nécessaire pour que ces délégués soient couverts par la loi.

Vice présidence

Les organisations syndicales ont proposé la candidature de **Patrick CUESTA** pour la vice présidence de la formation personnes âgées. Aucune candidature concurrente ne lui a été opposée. Ce choix a été guidé par le fait que ce camarade de la CGT a occupé avec efficacité la présidence des œuvres sociales départementales à EDF.

Deux propositions sont avancées pour mettre en place les commissions sur les thèmes propres aux personnes âgées :

- **Commission de suivi des personnes en perte d'autonomie** (prise en charge et maintien à domicile, habitat et environnement adaptés...)
- **Commission droits des usagers** (droit d'être informé, droit à des prises en charge satisfaisantes tant au niveau des soins qu'à celui de l'hébergement, droit à un environnement adapté à la perte d'autonomie, accès à la culture ...)

D'autres propositions pourront naître en fonction des besoins appréhendés.

Les EHPAD, une question à suivre.

Le gouvernement a programmé un plan pluriannuel de financement. Quelles en seront les retombées au niveau du département ? Des organisations syndicales d'employés de ces établissements ont engagé des journées d'action pour obtenir des améliorations de leurs conditions de travail. Une émission de télévision a souligné le décalage qu'il peut y avoir entre les coûts assumés par les usagers et la qualité des prestations qui ne sont pas toujours à la hauteur des tarifs en place.

Information des membres

Les suppléants, comme les titulaires se verront adresser les comptes rendus des séances afin que les remplacements puissent se faire dans les meilleures conditions.

Le secrétariat mis à disposition par le conseil départemental assurera la mise en forme d'un relevé de décisions et sa diffusion après chaque séance.

En conclusion



Au final, sur les 19 propositions d'amendements avancées par les syndicats, 12 ont été acceptées, 4 seront réexaminées lors des prochaines réunions et 3 ont été refusées, parce que non-réglementaires ou trop onéreuses pour les finances du Conseil Départemental.

La séance s'est déroulée dans de bonnes conditions matérielles qui ont permis une bonne qualité des échanges et facilité la volonté mutuelle d'écoute et de co-construction. Le climat était relativement détendu et il est apparu clairement que les membres de l'intersyndicale (nous ne sommes pas comptables des autres participants) n'étaient pas venus en béni-oui-oui mais avec l'intention ferme de participer et de travailler.

Nous avons œuvré à la mise en place d'outils de fonctionnement du CDCA. A nous d'en faire le meilleur usage.

Ont participé à la réunion du 17 novembre :

Jeanne MORER, Ghislaine RICARD, Guy AYATS, Régis TRILLES

Remarque : la Formation spécialisée pour les questions relatives aux personnes handicapées réunie le 10 novembre a fait des propositions compatibles avec celles que nous venons de rappeler. La candidature de notre camarade **Sylvaine ROUSSEAU** comme membre du bureau au titre du 3^{ème} collège a été avancée.

Dossier réalisé par Guy AYATS et Alain CAZANAVE

EHPAD : un véritable eldorado ... pas vraiment !



Avec de plus en plus de personnes âgées et de personnes dépendantes, la vieillesse est devenue un véritable business. Le secteur peut se révéler plus rentable que les hypermarchés, avec des bénéfices qui ne cessent de grimper. Le marché pèse entre 25 et 30 milliards d'euros ! Pourtant, certaines maisons de retraite (du secteur privé

essentiellement) ne reculent devant rien pour augmenter leurs profits, quitte à franchir les limites de la légalité. Il faut dire que la demande est constante, voire grandissante : plus de 600.000 Français vivent dans un établissement hospitalier pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Ils-elles y passent en moyenne les trois dernières années de leur vie.

En France, près du quart des EHPAD sont des entreprises privées à but lucratif, gérées par de grands groupes. Leurs tarifs oscillent entre

2.000 et 5.000 euros par mois. Leurs publicités promettent des conditions de vie très confortables, dignes des meilleurs hôtels.

L'émission de France 3 «Pièces à conviction» diffusée le 19 octobre à partir de 23h25 (*heure de grande écoute s'il en est...*) parle d'une tout autre réalité. Elle est révélatrice de pratiques illégales et d'économies sordides sur le dos des pensionnaires et des familles de certains établissements, tout en mettant les personnels employés sous pression. Plusieurs témoignages recueillis font froid dans le dos.

Un exemple : des maisons de retraite privées consacraient de 3,60 € à 4,90 € de denrées alimentaires par résident et par jour. A rapporter aux 65 € minimum par résident demandés comme prix de journée. On parle pour certains établissements de montants à hauteur de 90 €. Comment la qualité peut-elle être au menu ? Un cuisinier interrogé concède qu'ils trichent sur les proportions et sur les ingrédients utilisés. Avec un tel budget, comment servir des plats équilibrés, avec des produits frais et de qualité ?

Autre exemple : dans telle maison de retraite, 48 résidents à coucher en 1 heure par 3 employé.e.s, soit 16 résident.e.s par salarié.e à raison de 3'40 " à consacrer pour chacun.e. Une honte ! Aussi, bien souvent, les aidant.e.s, conscient.e.s de la maltraitance qu'ils-elles engendrent, tombent malades. Leur salaire ? 1.275 € net/mois pour des journées de 10h30 de travail.

Personnel insuffisant et à bout de forces, sur-occupation des établissements, rationnement de la nourriture et des produits d'hygiène, des abus tarifaires sur l'accueil de jour lorsqu'il existe, peu de cas de la dignité des résident.e.s dans bien des cas, le lien social et les moments d'animation négligés,... Pourtant ces maisons de retraite sont aussi financées par de l'argent public. Mais le reste à charge pour les résident.e.s et leurs familles est grandissant... alors que le montant des pensions est au mieux stable. Donc, c'est le patrimoine, quand il y en a un, l'économie de toute une vie, qui va servir de complément et, dans ce cadre, on sait que les descendants peuvent être mis à contribution.

Des mécontentements s'expriment.

Les personnels des EHPAD, par leurs récentes actions de grève (dans l'Aude aussi), souvent de plusieurs jours suivis, ont attiré l'attention sur la situation des personnels et des résidents dans ces établissements. Rappelons que ce volet EHPAD avait été

écarté pour des raisons budgétaires de la loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV) votée en 2015. Divers reportages de presse ou de télévision ont montré les profits scandaleux réalisés par les groupes privés, la différence avec les groupes publics ou associatifs.

Si l'émission précitée s'est attardée sur les établissements privés, le prix de journée dans les établissements publics est certes moins élevé, mais les carences en personnel et d'une manière générale les prestations rendues ne sont pas exemptes de reproches même si les pratiques négatives sont moins criantes.

Ce vendredi 24 novembre dans une page entière du journal «Le Monde», la FHF (Fédération Hospitalière de France), sous le titre «HALTE A LA BAISSSE DES MOYENS FINANCIERS DES MAISONS DE RETRAITE PUBLIQUES», appelle à signer en ligne une pétition sur «change.org»

Un rapport officiel confirme les carences.

A savoir encore : au mois de septembre, un «rapport flash» a été réalisé à la demande d'Agnès BUZYN, ministre de la Santé. On y apprend que 1/3 des établissements fonctionnent sans médecin coordonnateur alors qu'il s'agit d'une obligation légale. On y note encore une absence d'infirmière de nuit dans la majorité des cas. Les aide-soignant.e.s sont sollicité.e.s. S'il y a recrutement, il s'agit plutôt de «faisant fonction» sans formation. La mission pointe notamment l'absence d'un volet sur la prise en charge en établissement dans la loi Vieillesse du 28 décembre 2015 et l'abandon de l'idée d'un second projet de loi - un temps envisagé -, qui aurait été consacré à cet aspect. Conséquence de ces évolutions mal prises en compte : «L'EHPAD devient de plus en plus un lieu de soins dans lequel on vit et non plus un lieu de vie dans lequel on soigne.»

Agir en conséquence.

Notre pays ne remplit pas son devoir vis-à-vis de ses aîné.e.s. Mauvaise prise en compte des évolutions démographiques, gros problèmes de personnels, normes d'encadrement à réévaluer, présence médicale insuffisante, réforme de la tarification contestable, problème du reste à charge pour les familles,...

Notre responsabilité de citoyen.ne est d'agir collectivement au sein de nos associations ou organisations syndicales, afin d'imposer, à tous les niveaux, que des décisions responsables soient prises pour promouvoir une vie digne dans tous les EHPAD.

Un communiqué national du «groupe des 9» vient d'être publié en ce sens.

Remarques : la situation des résident.e.s et du personnel, les moyens... en EHPAD doivent être impérativement un axe de travail des CDCA qui se mettent en place dans les départements. Notons aussi l'intérêt qu'il y a à encourager une présence active des représentants d'usagers dans les conseils de vie sociale (CVS) des établissements.

